

# COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE

Site de Gueugnon

Tél : 03.85.85.55.23 / 09.65.51.19.65

[www.ceuginegueugnon.com](http://www.ceuginegueugnon.com)

Mail : uag.cometab@aperam.com Ou ce.ugine.gueugnon@wanadoo.fr

## FORFAIT MIXTE ACTIF CHOIX N°4

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

- a) **7 nuits** en forfait hôtel, camping, gîte, chambre d'hôte, agence, professionnel du tourisme, catalogue autre que ceux du CSE.
- b) **1 semaine** par les catalogues proposés par le CSE suivant le barème sur imposition

NOM/PRENOM SALARIE-E : ..... MATRICULE : .....

ADRESSE : .....

Date de remise : ...../...../.....

**Pour les enfants âgés de 16 A 21 ANS JOINDRE UN CERTIFICAT DE SCOLARITE**

### PERSONNE(S) PARTICIPANT(S) AUX VACANCES

NOM	Prénom	Age	Certif scolaire	Date arrivée	Date départ	Nbre de nuitée

MONTANT TOTAL : ..... €

**ATTENTION : La commission des loisirs et le CSE vous invitent à lire et à respecter le règlement figurant au verso de cet imprimé.**

SIGNATURE DU LOCATAIRE

Mr ou Mme .....  
CERTIFIE

AVOIR RECU LA SOMME DE ..... € EN ESPECES

Le ...../...../.....

Signature du salarié

# **RÈGLEMENT VACANCES DU CSE**

## **FORFAIT MIXTE (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)** **PLUS AUCUN REMBOURSEMENT SERA EFFECTUÉ APRÈS** **LE 30 JANVIER DE L'ANNÉE SUIVANTE**

Le Comité Social et Economique participe aux frais de séjour pour chaque personne travaillant dans l'entreprise, remplissant les conditions de droit aux avantages du CSE, sous réserve qu'elle ne bénéficie pas déjà d'une participation du CSE dans la même année sur **voyages avec choix vacances, Chèque-vacances, etc...**

Ce forfait s'applique comme suit :

a) **7 nuits maximum** en forfait camping, gîte, hôtel, chambre d'hôte, agence et professionnel du tourisme.

**SONT EXCLUS DE CE FORFAIT : La location d'un meublé ou d'un appartement chez un particulier, les cures thermales, semaine mosaïque et camping N°1.**

**Aucun remboursement ne sera fait sur ce type de location.**

La participation s'élève à **13 € / nuit** par ouvrant droit ou couple et **10 € / nuit** par enfants à charge jusqu'à 21 ans révolu, **un certificat de scolarité sera obligatoirement joint pour les enfants de 16 à 21ANS**

Le montant du remboursement ne pourra être supérieur au tarif facturé.

**La facture nominative doit être obligatoirement fournie avec l'imprimé.**

b) **1 semaine maximum en location** par les catalogues proposés par le CSE, **avec participation suivant le barème sur l'imposition.**

**Les petits enfants** ne sont pas concernés par ce forfait

Chaque participant devra se conformer aux indications énoncées ci-dessus. Le Comité d'établissement se réserve le droit de contrôle sur les pièces justificatives fournies par les intéressés.